

Site d'importance communautaire

La Directive européenne n°92/43 du 21 mai 1992, dite "Directive Habitats", concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, s'applique à tous les Etats membres de l'union européenne. Elle vise à assurer la préservation durable des habitats naturels reconnus d'importance communautaire (annexe 1) ainsi que les habitats abritant des espèces d'importance communautaire (annexe 2 : mammifères, amphibiens, poissons, invertébrés, plantes). L'inventaire, basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, permet le recensement des sites les plus significatifs ayant vocation à intégrer le réseau européen dénommé "Natura 2000".

N2000 N° N2000_39

Bassin amont de la Druance



N° du site : **N2000_39**

118

Nature de la mesure :

Site d'importance communautaire

Date : **20.05.99**

Superficie : **2989 ha**

Altitudes :

Statuts des propriétés :

- Privé
- Département (parc du château de Pontécoulant)

Partenaires pour la gestion :

- Communes
- Représentants des propriétaires, des exploitants et des principaux usagers
- Chambre d'agriculture
- Conseil Supérieur de la Pêche
- Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie
- Services de l'Etat

Département(s) : **14**

Communes :

14128 CAMPANDRE-VALCONGRAIN
14146 CAUVILLE
14174 CONDE-SUR-NOIREAU
14219 DANVOU-LA-FERRIERE
14152 LA CHAPELLE-ENGERBOLD
14539 LA ROCQUE
14357 LASSY
14413 LE MESNIL-AUZOUF
14508 LE PLESSIS-GRIMOULT
14361 LENAULT
14443 MONTCHAUVEY
14477 ONDEFONTAINE
14496 PERIGNY
14512 PONTECOULANT

Rivière du socle armoricain, la Druance se jette dans le Noireau, affluent de l'Orne. Elle se situe dans un bassin versant d'une superficie de 210 km² pour une longueur d'environ 30 km. La juxtaposition des conglomérats*, schistes* et grès* briovériens* puis des grès* ordoviciens* détermine la géologie composite du site qui associe au cours d'eau, les prairies humides de fond de vallée, les coteaux boisés et bois sommitaux* puis les affleurements rocheux. Le relief, important sur les bancs de conglomérat*, plus vallonné dans les schistes*, contribue fortement à la qualité paysagère des lieux où le bocage domine largement.

La Druance possède un faible soutien d'étiage lié aux modestes réserves aquifères. Toutefois, le relief accentué et la pluviosité élevée (900 à 1000mm d'eau/an) sont à l'origine de crues relativement importantes. Celles-ci contribuent à entretenir et favoriser des habitats aquatiques diversifiés (fonds caillouteux, ...) propices à la truite, au chabot ou encore à l'écrevisse à pieds blancs, dont la pêche est strictement interdite dans tout le département. Notons qu'une expérience de réintroduction par alevinage du saumon a été réalisée en 1995, en raison du potentiel important de la rivière pour sa reproduction.

INTERET EUROPEEN

Le bassin amont de la Druance a été retenu au titre des habitats naturels (milieux de vie) pour plusieurs espèces. La bonne qualité des eaux, les fonds caillouteux non colmatés, le courant, sont en effet à l'origine de la présence de trois espèces d'importance communautaire, liées aux habitats des milieux aquatiques :

- l'écrevisse à pieds blancs, bien revenue après avoir disparu dans les années 60 à la suite d'une épidémie (peste). Les populations présentent un caractère exceptionnel au plan national (3 par mètre linéaire) et toutes les classes de tailles sont actuellement représentées ;
 - le chabot, espèce indicatrice de la bonne qualité des milieux pour laquelle on note des densités remarquables en aval de Pontécoulant ;
 - la lamproie de Planer, présentant un effectif moyen.
- Enfin, rappelons la restauration en cours du saumon atlantique.

OBJECTIFS POUR UNE CONSERVATION DURABLE

Pour illustrer les objectifs de gestion à envisager ou conforter ceux déjà mis en oeuvre, des orientations générales peuvent être d'ores et déjà indiquées. Il reviendra au comité de pilotage local réunissant tous les acteurs concernés de les détailler et valider. Le document d'objectifs pour la gestion du site, ainsi élaboré, accompagnera l'acte de désignation officielle qui sera transmis à la commission européenne.

Orientations générales :

Il s'agit de préserver les populations de l'écrevisse à pieds blancs, du chabot et de la lamproie de Planer en maintenant dans un état de conservation favorable les habitats aquatiques qui leur sont inféodés.

Préconisations de gestion :

Elles seront définies précisément dans le document d'objectifs, en fonction des caractéristiques propres de chaque espace concerné, des exigences écologiques des espèces présentes et de leur faisabilité locale.

Préserver les bois et les parcelles en herbes qui constituent des zones tampon entre le plateau et la Druance.

Assurer l'entretien nécessaire des berges en évitant les coupes à blanc qui peuvent engendrer un état de stress pour les écrevisses. Leur nettoyage raisonné devrait permettre de conserver un ombrage significatif, qui aura un effet bénéfique vis à vis de l'échauffement des eaux pendant la période estivale. De même, la présence de racines d'arbres constituent un refuge pour les larves d'écrevisse.

Aménager le long de la rivière des points d'abreuvement pour le bétail et empêcher sa divagation dans le lit mineur* par des clôtures, ceci afin d'éviter la

14523 PROUSSY
14544 ROUCAMPS
14585 SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT
14597 SAINT-JEAN-LE-BLANC
14653 SAINT-PIERRE-LA-VIEILLE
14662 SAINT-VIGOR-DES-MEZERETS
14726 VASSY

dégradation par asphyxie des habitats aquatiques.

Préconiser le nettoyage et l'entretien régulier de la rivière afin de préserver la variété des habitats aquatiques (substrats caillouteux ouverts), indispensables à la reproduction des salmonidés ou encore de l'écrevisse à pieds blancs.

Solutionner le problème thermique (réchauffement des eaux) occasionné par le barrage de Pontécoulant qui engendre une baisse de la qualité des eaux de la rivière et l'envahissement par certaines espèces " indésirables " .

Préserver la qualité physico-chimique des eaux par la promotion, sur l'ensemble du bassin versant, d'une agriculture respectueuse de l'environnement (maintien d'un élevage extensif, limitation maximale des épandages, conservation du maillage bocager, ...) Le recours à des mesures incitatives, tels les contrats agri-environnementaux, pourrait permettre d'atteindre une partie de l'objectif recherché. La mise aux normes progressive des bâtiments d'élevage, l'instauration en cours dans les exploitations de plans d'épandage et l'application du programme d'actions zone vulnérable contribueront au maintien, voire à l'amélioration de la qualité des eaux.

Par ailleurs, des outils de gestion, d'ores et déjà présents sur le site, sont de nature à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de conservation. Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole du Calvados prévoit la mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur l'ensemble de ce milieu remarquable. Certains espaces boisés privés font l'objet d'un plan simple de gestion ou d'un régime spécial d'autorisations administratives. Enfin, soulignons la présence d'un site classé, le parc du château de Pontécoulant.

Eléments de bibliographie

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE NORMANDIE, 1996 - Etude sur les sites forestiers susceptibles d'être retenus dans le réseau Natura 2000. DIREN Basse-Normandie.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE, 1992 - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie, Campagne 1992.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE, 1998 - Directive européenne 92/43/CEE Habitats Faune-Flore. Projet de Réseau Natura 2000. Etude des sites d'intérêt piscicole en Basse-Normandie. Délégation régionale Bretagne-Basse-Normandie. DIREN Basse-Normandie. 51 p.

GUERARD M., 1998 - Contribution à l'application de Natura 2000 sur le site de la Drunce. DDAF 14, 41 p.

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n°0084 0000 - Vallée de la Drunce. DIREN de Basse-Normandie.